

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 24T 261

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de recherche et réparation de fuite dans l'espace vert

Avenue du 8 mai 1945 D9 A compter du 03/10/2024 jusqu'au 31/10/2024 HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP, 16 allée de la palun – 13700 MARIGNANE** pour le compte de : **LA SEMM**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

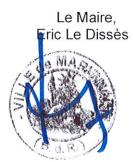
Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 2 6 SEP. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





24T261

MARIGNANE

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 2 6 SEP. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE			
AVENUE DU 8 MAI 1945 D9			
PROPRIETAIRE DE LA VOIE			
X METROPOLE		X DEPARTEMENTALE	
COMMUNALE			PRIVEE
LE PETITIONNAIRE M BRONZO			
Adresse	16 allée de la Palun 13700 Marigna	ane	
Tél./FAX	06 03 28 22 10	Mail	lionel.giogi@veolia.com
POUR LE COMPTE DE de la SEMM DATES ET DUREE DES TRAVAUX			
du 03/10/2024 au 31/10/2024			1 jour
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE			
Recherche et réparation de fuite dans l'espace vert			
Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM Non HORAIRES DE CHANTIER			
1m Longueur Tranchées			TRAVAUX DE NUIT de 21h à 6h
Voirie moins de 3 ans		Х	STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h			ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
X DANGER			ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN
x CHAUSSEE RETRECIE		Х	PROTECTION DES PIETONS
TRAVAUX 1/2 chaussée			ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage
x CONES DE SIGNALISATION		Х	Passage VL et PL
x BALISAGE DU CHANTIER			INSTALLATION Benne à gravats
X DAET			INSTALLATION NACELLE
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain Non soumis à accord			
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques			

